

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 8 Mars 2022**

Chemin Côte de Rigou : information

Mr le Maire fait part au Conseil que la solution technique qui avait été retenue dans la côte de Rigou est à revoir.

Aide exceptionnelle 2022 – Action UKRAINE (délibération n° 13/2022)

Devant l'ampleur de la catastrophe Humanitaire que subit l'Ukraine, nous nous devons d'être solidaires envers le Peuple Ukrainien.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que différentes actions, qu'elles émanent de personnes morales (collectivités, associations, entreprises...) ou de personnes physiques (bénévoles, particuliers...), sont mises en œuvre.

Il fait part que l'Amicale des Maires Ruraux 47, à laquelle nous adhérons, nous a sollicité pour œuvrer en ce sens.

Monsieur le Maire propose qu'une aide exceptionnelle de 300 € soit versée en soutien à la population ukrainienne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser une aide exceptionnelle de 300 € en soutien à la population ukrainienne.
- Le virement sera effectué au nom de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger
- d'inscrire la dépense à l'article 658821 du BP 2022.

Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre – Aménagement Parvis Eglise du Bourg et Dallage intérieur (délibération n° 07/2022)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du Parvis de l'Eglise du Bourg et de dallage intérieur, il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un maître d'œuvre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement du Parvis de l'Eglise du Bourg et de dallage intérieur.

Etude Photovoltaïques Mairie et Salle des fêtes

Mr le Maire fait part au Conseil que l'étude de faisabilité du projet sera faite par Territoire d'Energie 47.

Une réunion est prévue le jeudi 10/03 en présence du responsable de Territoire d'Energie 47.

La commission travaux y est conviée.

Devis pour local du Ruisseau à Saint-Pierre-de-Malaura

Deux devis sont présentés par T. Bourgeot.

Devis Be-Metal : 2270 € HT

Devis G. Ventura : 3800 € HT.

Le Conseil retient la proposition de Be-Metal. Il sera demandé une clé unique.

Acquisition matériel Service Technique

Le Conseil est favorable à l'achat d'une armoire de stockage pour produits phytosanitaires.

Devis Guichard : 1105 € HT. Avec bac de rétention.

Acquisition armoire ignifugée pour conservation registres communaux

Le Conseil est favorable à l'achat d'une armoire ignifugée auprès de la Sté Guichard.

Prix : 1984 € HT.

Demande de subvention au Conseil Départemental 47 - Sauvegarde des Archives Publiques - Aménagement des locaux d'archivage des registres communaux (délibération n° 08/2022)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les registres d'état-civil et autres registres et matériel dits « sensibles » contre les risques d'incendie et de vol. Il présente le devis estimatif pour l'armoire ignifugée qui s'élève à un montant de 1 984.00 € HT, soit 2 380.80 € TTC.

Il précise que la commune peut prétendre à l'aide du Conseil Départemental 47 à hauteur de 40 % du HT plafonné à 4 000 € pour les locaux d'archivage non ouverts au public, au titre du dispositif « sauvegarde des archives publiques ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

Autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 47,

Approuve le plan de financement suivant ::

Conseil Départemental 47 = 793.60 € sur le HT

Autofinancement communal = 1 587.20 € sur le TTC

Avancement du PLUIH

Mr le Maire fait le point d'avancement du PLUIH lancé le 04/12/2015, arrêté le 20/12/2019 par la CC2R.

Les échanges avec les services de l'Etat ont été négatifs.

Aucun PLUIH n'a été validé par le Préfet du Tarn-et-Garonne.

Un nouveau Sous-Préfet est en poste depuis peu à Castelsarrasin. Celui-ci est très à l'écoute, ayant dû intervenir sur des PLUIH sur un autre département.

La CC2R va abroger vendredi prochain le PLUIH en cours pour repartir sur de nouvelles bases tout en gardant une partie du dossier des 28 communes.

Le calendrier à venir : arrêt du PLUIH modifié en juin 2022 - consultation des PPA 3 mois - en Septembre enquête publique 3 mois avec registre pour les administrés - approbation du PLUIH par les Préfets du 82 - 47 -et 32 en décembre 2022, après 7 ans de procédure si tout va bien.

La CC2R est accompagnée par un avocat spécialisé en urbanisme.

Chaque commune de la CC2R devra confirmer les modifications apportées ces derniers mois.

Subvention 2022 à CLUB CULTURE ET LOIRSIRS (délibération n° 09/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soient versée en 2022 une subvention de 1 900 € à l'association Club Culture et Loirsirs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser la subvention telle qu'indiquée ci-dessus à CLUB CULTURE ET LOIRSIRS.

- d'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

Mme C. Simme et Mr JC. Vitrac parties prenantes de l'association ne prennent pas part au vote.

Subventions 2022 aux associations (délibération n° 11/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soient versées en 2022 les subventions aux associations telles qu'indiquées ci-après :

ADMR Puymirol : 601.50 €

Association diocésaine : 50 €

Lous Camis de Clermont : 400 €

Amis Moulins de Lot-et-Garonne : 55 €

Association Communes Canal des Deux Mers : 50 €

FNACA Canton de Puymirol : 50 €

Prévention Routière : 50 €

Comice Agricole : 180 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser les montants de subventions aux associations tels qu'indiqués ci-dessus.

- d'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

Subvention 2022 – STE DE CHASSE de Clermont-Soubiran (délibération n° 10/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit versée en 2022 une subvention de 600 € à la Société de Chasse de Clermont-Soubiran.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 600 € à la Société de Chasse de Clermont-Soubiran.

- d'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

Mr Terrié, partie prenante de l'association, ne prend pas part au vote.

Subvention 2022 – MAPARSOL (délibération n° 12/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit versée en 2022 une subvention de 200 € à l'association MAPARSOL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A la majorité,

- Décide de verser une subvention de 200 € à MAPARSOL.

- d'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022.

Mr Fournier, partie prenante de l'association, ne prend pas part au vote.

Voirie Chemin de Metgé

Les travaux sont en cours.

Le goudronnage va être effectué dans les semaines à venir.

Le balayage du CR de Lanause sera effectué.

QUESTIONS DIVERSES :

Devis Louda pour le nettoyage des vitres de la salle des fêtes : 410 € HT. Avis favorable.

Fibre optique : Quelques informations sont données par JC. Fournier.

JC. Fournier relance le dossier relatif à l'achat d'une sono.

La marbrerie Rougé fera des travaux de restauration du caveau communal à Coupet fin avril.

Tracteur-tondeuse : le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée Orec Modèle Rabbit RM830 pour un coût de 7 990 € HT. Coste Verts Loisirs fera la livraison dans les jours à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.